\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Honourable Loyce Matanda-Moyo  
Prosecutor General  
National Prosecuting Authority of Zimbabwe  
101 Kwame Nkrumah Ave  
Harare  
Zimbabwe

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**J’ai appris avec soulagement que le journaliste Blessed Mhlanga avait été libéré provisoirement de détention le 7 mai. Je salue cette nouvelle, mais je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation quant aux poursuites injustes dont il fait l’objet.**

Le 21 février, la police nationale du Zimbabwe a demandé des informations sur le lieu où se trouvait Blessed Mhlanga, car il lui était reproché d’avoir enfreint l’article 164 de la Loi sur la codification et la réforme du droit pénal. Le 24 février, Blessed Mhlanga s'est présenté à la police qui l'a arrêté et inculpé de «transmission de données incitant à la violence ou à des dommages matériels», en vertu de la Loi relative à la cybersécurité et à la protection des données. Ses demandes de libération sous caution ont été refusées à de multiples reprises, et son premier recours a également été rejeté par la Haute Cour. Il n’a été libéré sous caution qu’après un deuxième recours qui a abouti. Son procès devait débuter le 14 mai et a été reporté au 17 juin. S’il était déclaré coupable, Blessed Mhlanga encourrait une amende et jusqu’à 10 ans d’emprisonnement.

L’arrestation arbitraire de Blessed Mhlanga et les poursuites engagées contre lui semblent liées à une interview qu'il a réalisée les 27 janvier et 11 février avec Blessed Geza, vétéran de guerre et ancien membre du comité central de la ZANU-PF, qui a critiqué le président Emmerson Mnangagwa et demandé sa démission pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires face à la corruption et à la dégradation de la situation économique dans le pays.

Les poursuites injustes à son encontre portent atteinte à son droit à la liberté d'expression.

**C’est pourquoi je vous appelle à intervenir immédiatement pour que toutes les charges retenues contre Blessed Mhlanga soient abandonnées. Je vous demande également, ainsi qu’aux autres autorités, de respecter et de faire respecter les droits humains de toutes les personnes dans le pays, notamment les droits à la liberté d’expression et à la liberté de la presse, garantis dans la Constitution du Zimbabwe et dans les traités internationaux relatifs aux droits humains dont le pays est signataire.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Botschaft der Republik Simbabwe, Dannenwalder Weg 91, D-13439 Berlin, Deutschland

Fax: 004930/ 20 45 50 62 / E-Mail: infor@zimembassyberlin.com ; zimberlin@zimfa.gov.zw